



Invalidation du Permis de conduire

Par **lafitte jean marc**, le **05/08/2018 à 18:54**

Bonjour,

J'ai pris une amende avec un retrait de 3 points que je n'ai pas encore payé. Or à ce jour mon solde de points est de 2 (selon le site) donc si je paye sans rien tenter... invalidation de mon permis !

Il se trouve que j'ai lu que j'aurai dû recevoir après chaque retraits de points la lettre RAR 48M, or je n'ai pas reçu cette lettre lors du dernier retrait.

Est-il possible de contester le solde? Je suis livreur à mon compte et j'ai besoin de mon permis sinon mon entreprise ferme. Tous les PV que j'ai eu sont pour le téléphone ou pour des excès de vitesse de moins de 10 ou 20 km/h. Je n'ai jamais eu d'accident (sauf accrochage sur un parking) en 29 ans de permis. Y a t-il des solutions afin d'arranger tout cela. A savoir que le stage de récupération ne m'en donnera que 4 et donc mon solde sera seulement de 3 points et quand on fait 1.200 km par semaine sans avoir les yeux rivés en permanence sur le compteur, que je ne peux pas brancher de Bluetooth car le moteur frigo de mon camion m'empêche d'entendre les conversations téléphoniques et qu'il est interdit d'avoir une oreillette (même sans fil) il est plutôt difficile de ne pas perdre de points... malgré le "coyote".

En vous remerciant par avance.

Par **martin14**, le **05/08/2018 à 19:44**

Bonjour,

1. faites un stage d'urgence
2. retarder le paiement de l'amende jusqu'au 58 ème jour par carte bancaire, ou encore contestez l'amende dans le délai des 45 jours, le temps que votre stage soit validé... (ce qui peut prendre plusieurs semaines)
3. mettez votre oreillette à la poubelle : elle n'a rien à faire dans votre putain de camion ...

Par **lafitte jean marc**, le **06/08/2018 à 19:20**

Bonjour Martin
vous faites quoi dans la vie

Par **martin14**, le **07/08/2018** à **05:55**

Bjr

Je suis surpris que vous indiquiez que, en raison du bruit du moteur du frigo, vous n'auriez pas d'autre solution que l'oreillette ... et pour tout dire, j'ai du mal à le croire ...

Peut-être ne vous êtes vous pas suffisamment renseigné sur les solutions techniques qui existent (renvoyer le smartphone sur l'auto-radio via le bluetooth, etc ...??)